



DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Les enquêtes d'insertion professionnelle des titulaires de la certification à 18 et 30 mois et leur publication constituent une obligation réglementaire dont le Collège Ostéopathique Strasbourg Europe s'acquitte envers le ministère chargé de la santé (dossier de renouvellement d'agrément). Cette enquête est publiée sur le site internet de l'école.

Les objectifs sont d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur parcours professionnel.

L'enquête interroge les diplômés sur leur parcours avant et après leurs études. Des questions portent précisément sur les divers statuts et activités professionnelles (libérales, salariées...), les revenus, les lieux d'implantation, et les éventuels diplômes universitaires obtenus.

Le dispositif est le suivant :

- Au cours de leur année de certification, les étudiants sont informés de la mise en place d'enquêtes d'insertion ;
- Au mois de décembre, les titulaires de la certification des promotions concernées reçoivent un mail pour les informer du démarrage de l'enquête au mois de janvier ;
- Début janvier, les titulaires de la certification reçoivent l'enquête à renseigner en ligne ;
- Une relance par e-mail pour les non-répondants est réalisée une semaine après ;
- En fonction du nombre de répondants, l'enquête se poursuit par téléphone. Cette étape, ainsi que l'analyse finale des données, est confiée à un prestataire externe : l'entreprise NOVE Concept.

Les données recueillies sont analysées de manière globale et anonyme pour suivre le devenir des ostéopathes professionnels que nous avons formés.

Afin de garantir la confidentialité des informations transmises, seule la Direction et l'entreprise chargée de l'enquête ont accès aux réponses. Le prestataire est soumis au secret professionnel et normes de protection des données RGPD.



Nous présentons dans ce dossier les enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois de la promotion certifiée en 2019 et à 18 mois de la promotion certifiée en 2020.

2. UTILISATION DE CE DISPOSITIF

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les deux dernières promotions

Pourcentage des répondants :

- 75% des diplômés de 2019
- 89,66% des diplômés de 2020

Ayant répondu au questionnaire :

- Parmi les répondants, 97,2% des diplômés de la promotion certifiée en 2019 avaient une activité professionnelle à 18 mois. 100% d'entre eux exerçaient une activité professionnelle d'ostéopathe.

Le répondant de la promotion 2019 n'ayant pas d'activité professionnelle, 18 mois après l'obtention de son diplôme, avait fait le choix de prendre des vacances.

- Parmi les répondants, 100% des diplômés de la promotion certifiée en 2019 ont une activité professionnelle à 30 mois. 100% d'entre eux exercent une activité professionnelle d'ostéopathe.
- Parmi les répondants, 100% des diplômés de la promotion certifiée en 2020 ont une activité professionnelle à 18 mois, 100% d'entre eux exercent une activité professionnelle d'ostéopathe.



B. Analyse globale des diplômés 18 et 30 mois après l'octroi de la certification professionnelle

Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Diplômés à 18 mois exerçant une activité d'ostéopathe		Diplômés à 30 mois exerçant une activité d'ostéopathe	
		Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne	Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne
2019	48 dont 36 répondants	35	37 219, 30 €	36	55 636, 93 €
2020	58 dont 52 répondants	52	34 809, 94 €	Enquête 2023	Enquête 2023

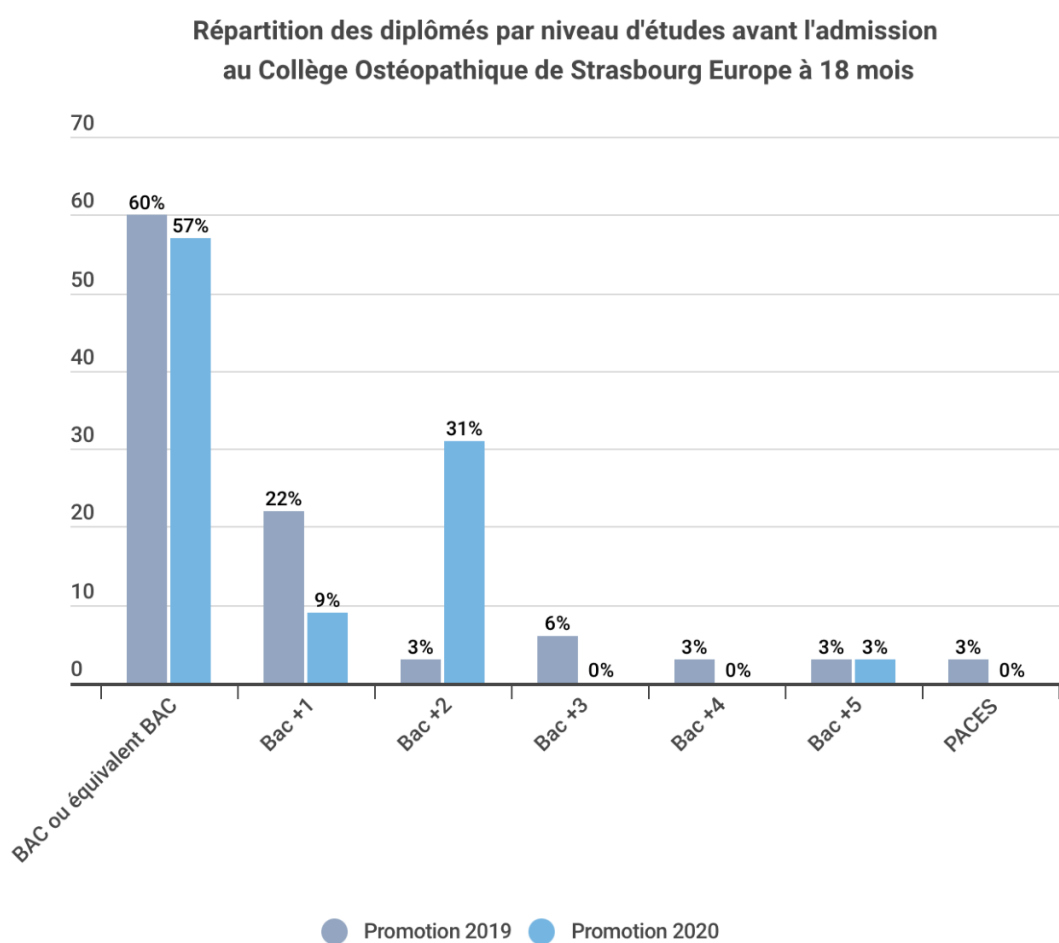


C. Analyse et contextualisation des données

Le parcours avant l'admission

- Niveau d'études

Répartition des diplômés par niveau d'études avant l'admission au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe





Collège Ostéopathique Strasbourg Europe

Concernant la promotion 2019, 19 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe, sur un total de 36 répondants.

Pour la promotion 2020, 23 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée au Collège Ostéopathique Strasbourg Europe sur un total de 52 répondants.

Les expériences évoquées sont diverses. Cependant, certains secteurs ressortent et ce, sur l'ensemble des promotions 2019 et 2020. Il s'agit des métiers saisonniers comme celui de la restauration.

Les revenus

Promotion 2019

18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en 2019 était de 37 219,30 €; sachant que l'ostéopathie représentait en moyenne 93 % de leur activité et que 74 % étaient à temps plein en tant qu'ostéopathe.

A titre indicatif, à 24 mois la rémunération brute annuelle moyenne était de 48 590,86€.

A 30 mois, la rémunération brute annuelle moyenne est de 55 636,93 €.

Pour la promotion de 2019, on observe une augmentation de :

- 30,55% de la rémunération brute annuelle à 24 mois par rapport à 18 mois,
- 49,48% de la rémunération brute annuelle à 30 mois par rapport à 18 mois.

Promotion 2020

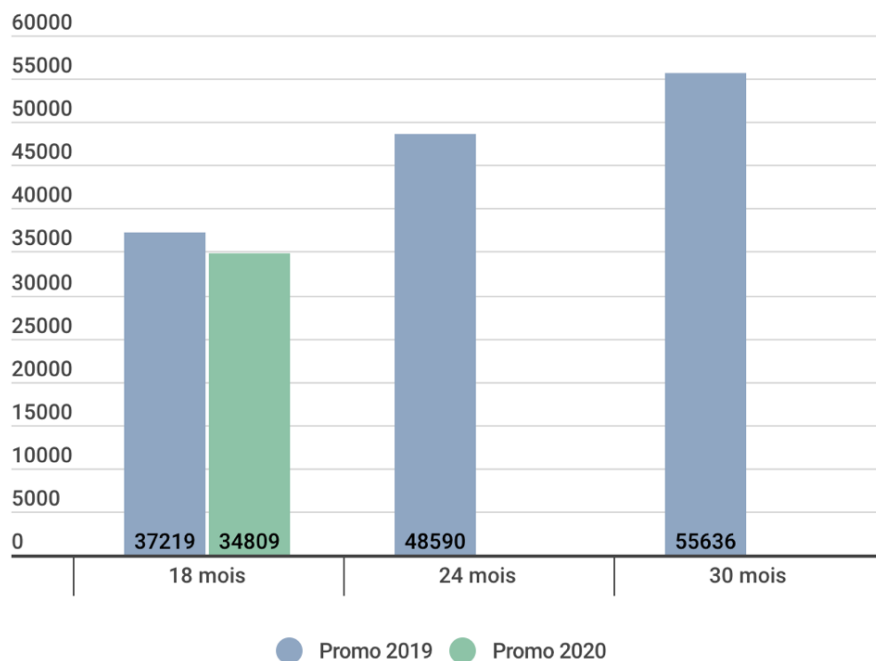
18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en 2020 est de 34 809,94 €; sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 97% de leur activité et que 85% sont à temps plein en tant qu'ostéopathe.

Grâce aux enquêtes effectuées auprès des promotions 2019 et 2020, on constate que les revenus à 18 mois ont tendance à légèrement diminuer.

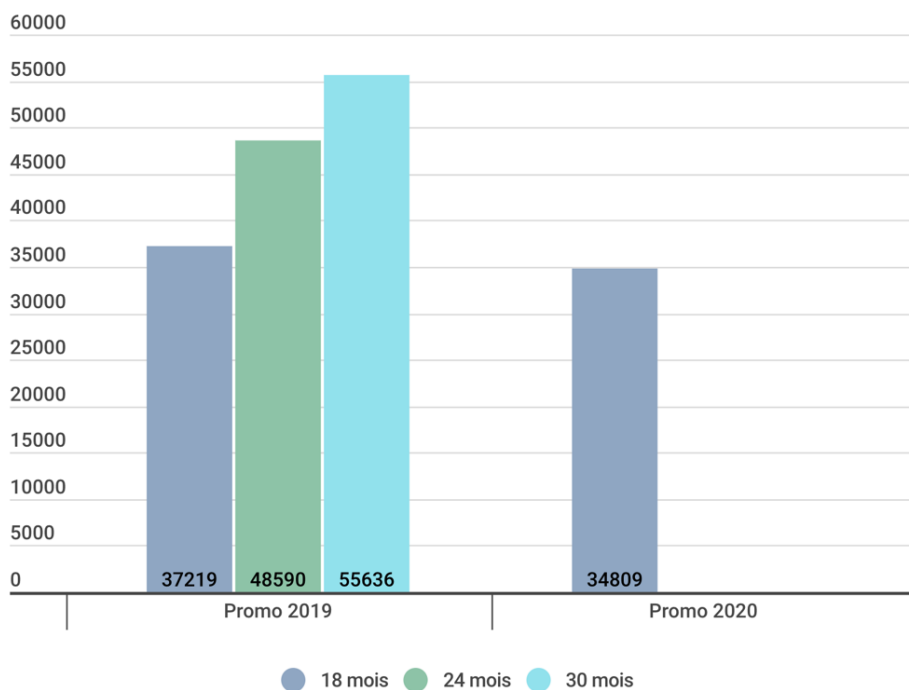


Collège Ostéopathique Strasbourg Europe

Évolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois



Évolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois





Les statuts

- Pour la promotion certifiée en 2019, 18 mois après leur certification, 37% des répondants exerçaient sous le statut d'auto-entrepreneur, 66% en profession libérale. Le statut de salarié représentait 9% des répondants.

A 30 mois de leur certification, 36% des répondants exercent en tant qu'auto-entrepreneur, 72% en profession libérale, et 8% sous le statut de salarié.

Certains cumulent plusieurs statuts, ce qui explique que le total dépasse les 100%.

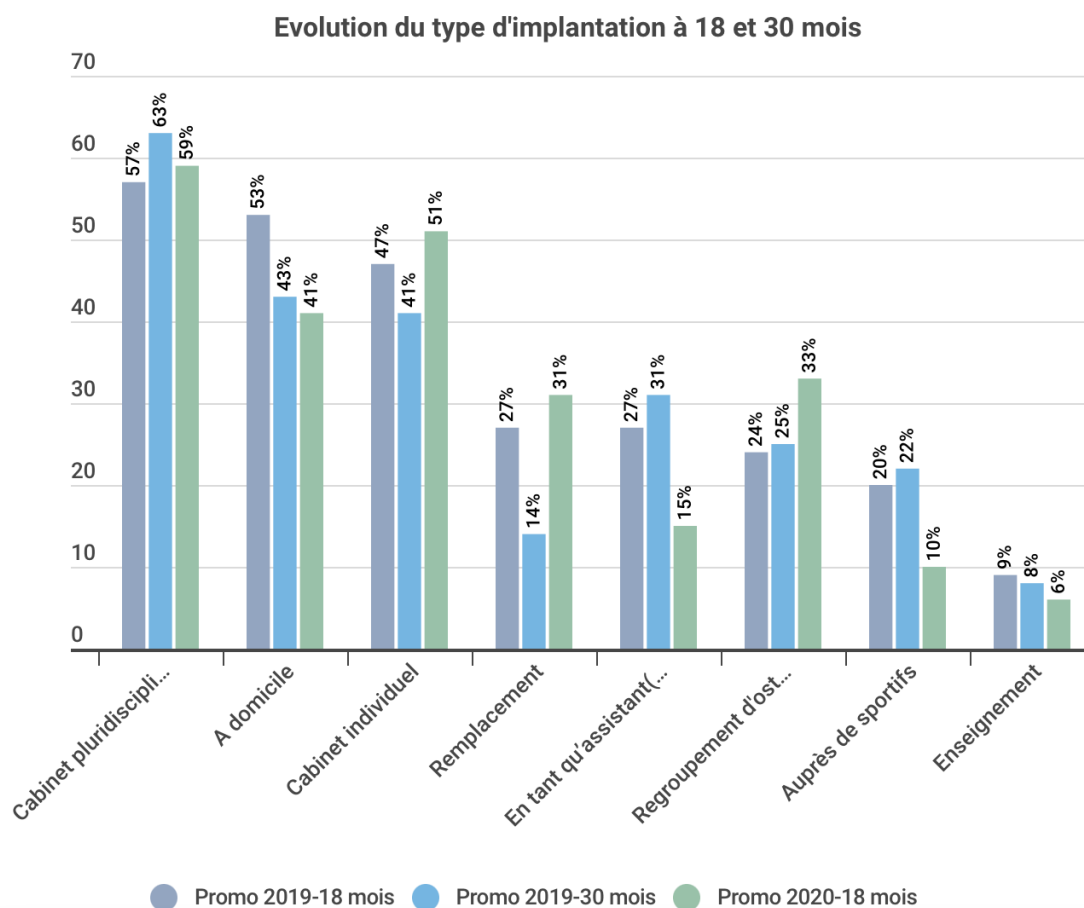
- Pour la promotion certifiée en 2020, 18 mois après leur certification, 71% des répondants exercent sous le statut d'auto-entrepreneur et 60% en profession libérale. Le statut de salarié représente 8% des répondants ;

Certains cumulent plusieurs statuts, ce qui explique que le total dépasse les 100%.

Bien que certains professionnels exercent en entreprise ou en tant que salarié, la norme reste d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur ou en profession libérale.



Les cadres d'exercice professionnel



De façon générale, les cadres d'exercice de la profession d'ostéopathe les plus répandus pour ces deux promotions à 18 et 30 mois sont : l'exercice au sein d'un cabinet pluridisciplinaire, au sein d'un cabinet individuel et au sein d'un cabinet regroupant plusieurs ostéopathes.



La répartition géographique

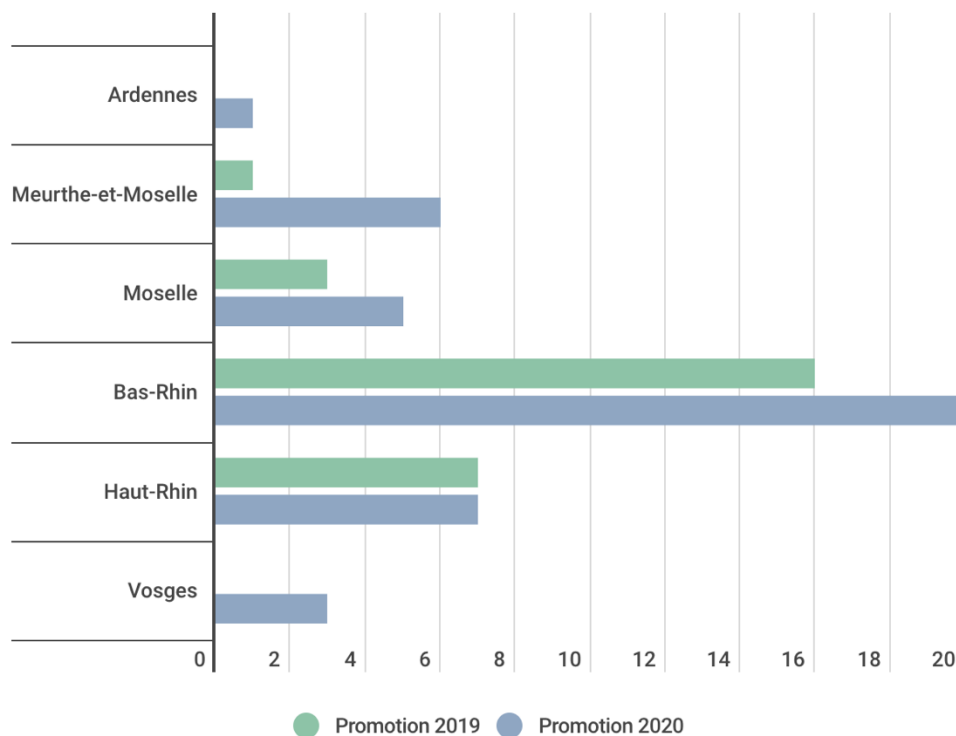
La répartition géographique des diplômés implantés en tant qu'ostéopathe 18 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

- Promotion 2019 : Bas-Rhin 46%, Haut-Rhin 20%, Moselle 9% ;
Pour information, à 30 mois : Bas-Rhin 50%, Haut-Rhin 17%, Moselle 8% ;
- Promotion 2020 : Bas-Rhin 38%, Haut-Rhin 13%, Meurthe-et-Moselle 12%.

Un grand nombre d'interrogés toutes promotions confondues est resté dans la région et le département d'implantation de l'école. Il s'agit de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.

Certains diplômés exerçant une activité d'ostéopathe cumulent deux lieux d'implantation géographique.

Lieu d'implantation professionnel en région Grand Est à 18 mois
des promotions 2019, 2020





Collège Ostéopathique Strasbourg Europe

- Pour la promotion 2019, cela représentait 43 % des diplômés à 18 mois, et 25 % des diplômés à 30 mois.
- Pour la promotion 2020 cela représente 40% des diplômés à 18 mois.

La répartition des diplômés cumulant deux lieux d'implantation géographique à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

- **Pour la promotion 2019**
A 18 mois : Bas-Rhin 47%, Orne 13% et Puy-Dôme 13% ;
A 30 mois : Bas-Rhin 44%, Orne 22% et Moselle 11% ;
- **Pour la promotion 2020**
A 18 mois : Bas-Rhin 29%, Haut-Rhin 29% et Moselle 10%.